

## Fiche action n°26

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>DEFIS COCKTAILS SANS ALCOOL</b>
<b>Copilotes</b>	<b>ARS – PAYS GRAYLOIS</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Améliorer la prévention des conduites à risque</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Limiter la consommation d'alcool dans la sphère publique
<b>Parcours/Projet Prioritaire ARS</b>	<b>PARCOURS ADDICTIONS</b>
<b>Enjeu de l'action</b>	Introduire un changement de culture dans l'organisation de cocktails organisés dans la sphère publique en privilégiant les boissons non alcoolisées.
<b>Descriptif de l'action</b>	Lors de manifestations publiques organisées par la CC et/ou d'autres acteurs, privilégier les buffets-cocktails sans alcool
<b>Opérateurs</b>	Communauté de Communes du Val de Gray
<b>Partenaires</b>	ANPAA/CSAPA
<b>Éléments facilitateurs</b>	Expertise du CSAPA Action commencée avec succès en 2016 à l'occasion de plusieurs manifestations publiques
<b>Préalables</b>	-
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	A compter de 2017 sur la durée du CLS
<b>Modalités de suivi</b>	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de cocktails sans alcool servis à l'occasion de manifestations publiques
<b>Budget</b>	Pas de besoin de financement
<b>Sources de financement</b>	-